



DÉCLARATION PRÉALABLE À UNE VENTE EN LIQUIDATION

En application dispositions des articles L. 310-1, R. 310-1 et suivants, A. 310-1 et suivants du code de commerce.

A adresser par courrier à Monsieur Le Maire
(par lettre recommandée avec demande d'avis de réception)
Hôtel de Ville
CS 70521
78317 COIGNIERES CEDEX

1. Déclarant

Nom, prénoms :

Nom d'usage (le cas échéant) :

Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal ou statutaire :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité de destination :

Téléphone :

Courriel :

2. Etablissement commercial concerné par l'opération de liquidation

Nom de l'enseigne :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité de destination :

Nature de l'activité :

N° d'immatriculation SIRET de l'établissement :

3. Objet de la déclaration

Motif générateur (cocher) :

- Cessation d'activité.
- Suspension saisonnière d'activité.
- Changement d'activité.
- Modification substantielle des conditions d'exploitation.

Nature des marchandises liquidées :

Date de début de la liquidation :

Durée :

4. Pièces jointes à la déclaration

- un justificatif de la demande (1) :
- un inventaire détaillé des marchandises concernées par l'opération de liquidation, (2)
- un extrait récent du RCS,
- le cas échéant, si la déclaration est faite par un mandataire, une copie de sa procuration

5. Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration (3) :
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions des articles L. 310-1, R. 310-1 et suivants, A. 310-1 et suivants du code de commerce.

Date et signature

Toute fausse déclaration préalable de vente en liquidation constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du code pénal.

6. Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée : N° d'enregistrement :

Date limite de notification de la liste des pièces à fournir :

Date d'arrivée du dossier complet :

Date de délivrance et numéro de récépissé de déclaration :

Observations :

(1) Toute pièce justifiant, selon le motif de la demande, de la perspective d'une cessation de commerce, d'une suspension saisonnière, d'un changement d'activité ou d'une modification substantielle des conditions d'exploitation et, notamment, en cas de prévision de travaux, le (s) devis correspondant (s) ;

(2) Un inventaire détaillé des marchandises concernées par l'opération de liquidation comportant au minimum les renseignements suivants : nature et dénomination précise des articles, quantités, prix de vente, prix d'achat moyen hors taxe. Les produits dont le prix de vente unitaire est inférieur à 5 euros peuvent être décrits par lots homogènes (Article A310-2 du Code de commerce).

(3) Nom et prénom du déclarant.